

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 02

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022
à 20 h 30**

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT - Brigitte PARIS - Philippe PIRALLA - Norbert CÔTE-COLISSON - Fanny BRENET - Virginie CONTOUX - Franck VIEILLE - Sandra MONTRICHARD - Anthony MASNADA

Absents excusés : Claude ROBBE – Samuel GUYON

Procuration de : Samuel GUYON à Franck VIEILLE

Secrétaire : Sandra MONTRICHARD

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Résultat appel à la concurrence – Réhabilitation et extension du groupe scolaire**
3. **Acquisition terrain pour projet réservoir d'eau aux Brenets**
4. **Convention territoriale globale avec la CAF du Doubs**
5. **Convention avec le musée d'Armes pour dotation**
6. **Monument aux Morts – Inscription au titre des monuments historiques**
7. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2022 : Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2022, à l'unanimité avec la remarque suivante :

➤ *Mr Claude ROBBE était absent excusé à la séance du 27 janvier 2022*

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section A n° 620 et n° 782 - « Les Rosiers » d'une superficie totale de 586 m² (DEC n° 04/2022)
- Section AE n° 292 – 391 - 392 - 390 – 394 « Aux Grands Clos »
Section D n° 489 – 600 – 602 « Le Gérot »
Section AE n° 7 « Aux Angles » d'une superficie totale de 4 266 m² (DEC n° 05/2022)

Acquisition d'un photocopieur pour l'école :

Le Maire a attribué à la Société KOESIO le marché pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école pour un montant de 1 571.00 € HT. (DEC n° 06/2022)

2. Résultat appel à la concurrence – Réhabilitation et extension du groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de La Cluse et Mijoux a engagé un projet de réhabilitation et extension du groupe scolaire pour un montant prévisionnel de 1 692 700.00 € HT.

Sur proposition de la commission d'appel à la concurrence qui s'est tenue le 11 février 2022, et après analyse des offres et négociation sur les lots n° 02 – 03 – 05 07 et 08 par le Maître d'Œuvre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le résultat d'appel à la concurrence fait comme suit :

Lots	Entreprises	Adresse	H.T.
Lot 01, Terrassement, VRD	DROMARD	Sous Les Charrières 25500 NOEL CERNEUX	61 188.43 €
Lot 02 Gros œuvres	DROMARD	Sous Les Charrières 25500 NOEL CERNEUX	460 000.00 €
Lot 03 Charpente Couverture Bardage Zinguerie	D'HOUTAUD Raphaël	Chemin de la Glacière 25560 LA RIVIERE DRUGEON	186 874.58 €
Lot 04 Etanchéité	BURGUNDER PERE ET FILS	1 rue Bas de la Fin 25570 GRAND COMBE CHATELEU	37 146.27 €
Lot 05 Menuiseries extérieures Bois Aluminium	Menuiserie BAUD	4 rue du Billet 25520 SOMBACOUR	90 000.00 €
Lot 06 Métallerie - Serrurerie	BONNEVAUX	ZI rue Eiffel 25300 PONTARLIER	112 911.00 €
Lot 07 Menuiseries intérieures	GIRARD Jean-Marie	Rue de Villers 25270 VILLENEUVE D'AMONT	163 000.00 €
Lot 08 Plâtrerie – Peinture – Plafonds – sols souples	PPSI	12 rue de Pontarlier 25300 VUILLECIN	244 003.50 €
Lot 09 Carrelage - Faïences	GRANDVUILLEMIN Raphaël	7 rue de l'Aérodrome 25300 HOUTAUD	59 028.28 €
Lot 10 Plomberie sanitaire	PECLET Michel	9 rue du Moulin 25300 CHAFFOIS	59 766.74 €
Lot 11 Electricité	POURCELOT EIFFAGE	14 rue Denis Papin 25300 PONTARLIER	132 231.00 €
Lot 12 Chauffage - Ventilation	PECLET Michel	9 rue du Moulin 25300 CHAFFOIS	143 354.74 €
Lot 13 Ascenseur	SCHINDLER	56 Avenue du Progrès 69680 CHASSIEU	32 000.00 €
TOTAL GENERAL			1 781 504.55 €

3. Acquisition terrain pour projet réservoir d'eau aux Brenets :

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau réservoir aux Brenets, le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir du terrain appartenant M. et Mme Guy LASSERRE pour l'implantation de ce réservoir comme suit :

- Parcelle cadastrée section A n° 826 p d'une superficie de 3 a 81 ca
 - Parcelle cadastrée section A n° 827 p d'une superficie de 4 a 04 ca
- soit une superficie totale de 7 a 85 ca pour un montant total de 2 500.00 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir les parcelles de terrain mentionnées ci-dessus au prix de 2 500.00 €.
Les frais de notaire seront à la charge de la commune
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4. Convention territoriale globale avec la CAF du Doubs :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouvel outil de pilotage au service du projet de territoire, voulu et mis en œuvre par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) avec leurs partenaires depuis 2014 de façon expérimentale, et depuis 2017 de manière généralisée.

C'est un nouveau cadre contractuel permettant de distinguer le volet financier du volet développement territorial.

La CTG est construite autour d'un diagnostic partagé et de la mise en place d'un comité de pilotage unique. Elle doit permettre la détermination d'un plan d'actions réalistes et réalisables pour le territoire.

La Convention Territoriale Globale est désormais signée à l'échelle des EPCI, échelle de travail partenarial jugée la plus pertinente par les CAF. Toutefois, les compétences restent acquises aux communes et le calcul et le versement des aides financières se feront au bénéfice de ces mêmes territoires communaux.

C'est dans ce cadre contractuel décrit précédemment que la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs propose à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi qu'aux 10 communes de la CCGP de s'inscrire pour la période 2021-2025.

La Convention Territoriale Globale permettra d'amorcer un travail partenarial de diagnostic partagé à l'horizon 2022, contribuant ainsi à définir les besoins prioritaires en matière de services aux familles sur le territoire du Grand Pontarlier.

Sur la base de ce diagnostic, différentes actions pourront être développées afin d'optimiser l'offre existante et enrichir progressivement l'offre de service dans des domaines d'intervention larges tels que l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants et la jeunesse, mais également le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles et la lutte contre l'exclusion.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de cette Convention Territoriale Globale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention Territoriale Globale

5. Convention avec le musée d'Armes :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la famille ACHILLI a fait le don à la commune de La Cluse-et-Mijoux d'un fusil daté de 1862 appartenant à son ancêtre – le lieutenant-colonel Achilli – mort au Tournant de la Cluse et Mijoux lors de la bataille des Bourbakis.

Le Maire propose au Conseil Municipal que ce don soit prêté au Musée d'Armes du Château de Joux et précise qu'une convention sera établie pour définir les conditions de prêt.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte que le fusil soit prêté au Musée d'Armes pour une durée de 20 ans ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention (durée de 20 ans) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6. Monument aux Morts - Inscription au titre des monuments historiques :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Direction Régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté conduit actuellement une campagne de protection au titre des monuments historiques portant sur les monuments aux morts de la Grande Guerre. Elle répond à une priorité nationale portée par le ministère de la Culture dans le cadre des commémorations de la Première Guerre mondiale visant à assurer la conservation de certains vestiges et témoignages du conflit. Afin de repérer et d'étudier les monuments aux morts ayant un intérêt d'art et d'histoire, un groupe de travail, rassemblant des membres de plusieurs administrations en charge du patrimoine et d'experts, a été constitué sous la direction de la conservation régionale des monuments historiques

Dans ce cadre, le monument aux morts, dont la commune est propriétaire, a été identifié comme susceptible de bénéficier d'une mesure de protection au titre des monuments historiques. Il sera examiné par la commission régionale du Patrimoine et de l'architecture.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour que le monument aux morts soit inscrit au titre des monuments historiques.

7. Questions diverses :

Lecture du courrier de Mr TISSOT ROBBE : L'équipe municipale remercie Mr TISSOT et Mr JOSEPH pour la toile dont ils ont fait don à la municipalité.

Lecture de la chorale la Cécilienne : Remerciements pour la subvention.

Repas des anciens : Le repas annulé en décembre est reporté au samedi 12 mars 2022 à 12h – salle des fêtes.

Repas de la fête des mères : mercredi 25 mai 2022 à 20h – salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à La Cluse et Mijoux, le 15 février 2022.

La secrétaire de séance,



Sandra MONTRICHARD

Le Maire,



Yves LOUVRIER